



## ORDRE DU JOUR

Séance du 20 mars 2026

### Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mars 2026

#### Délibérations

##### Institution

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- Nomination du Conseiller avec délégation
- Désignation des conseillers communautaires

##### *Lecture de la Charte de l'élu local*

- Indemnités de fonction (Maire, Adjoint(e)s, Conseiller avec délégation)
- Désignation des référents villages par zones
- Election des membres de la commission d'appel d'offre
- Création de diverses commissions communales et désignation des membres :
  - 1) Aménagement et Cadre de vie : Travaux, PLUi, Environnement, Agriculture, GEMAPI/PETR, Chemins ruraux
  - 2) Vie locale, développement économique et attractivité : Tourisme/site du lac, Communication, Activité économique, Tissu associatif, Fleurissement
  - 3) Solidarités et services à la population : Action sociale, Ecoles, Santé, RIS, MAM, Conseil municipal des Jeunes
  - 4) Finances et administration générale (Finances)
- Désignation des délégués et représentants au sein de divers organismes
  - 1) Syndicat Énergie Haute-Vienne - SEHV
  - 2) Parc Naturel Régional - PNR
  - 3) Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages – CHIMB
  - 4) Association d'aide à la Personne Monts et Barrages (AAPMB)
- Désignation des correspondants/référents
  - 1) Correspondant « sécurité routière »
  - 2) Correspondant « défense »
  - 3) Référent pêche
  - 4) Référent stations vertes
  - 5) Référent cimetière
  - 6) Référent chantiers forestiers (stockage/débardage : état lieux entrée/sortie)
  - 7) Référent forêt (en lien avec le PNR)
- Délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire
- Travaux d'extension du cimetière (première phase) : demande de subvention auprès du Conseil Départemental par le nouveau Conseil municipal

##### Personnel

- Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement pour l'année 2026 (en cas d'indisponibilité momentanée)
- Recrutement de contractuel sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :
  - ✓ Agent d'entretien des locaux communaux : 01/05 au 15/06 à 25H hebdomadaires

#### Informations